

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

Est absente :

Madame Caroline Fournier au siège n° 5

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

241-18

D'adopter l'ordre du jour du 3 décembre 2018 tel qu'il est déposé en retirant le point n° 12 intitulé : Approbation d'une entente pour services animaliers pour l'année 2019.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation des procès-verbaux des séances du mois de novembre 2018;
5. Correspondance :
 - 5.1 Demande d'aide financière du Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon pour la campagne Panier des fêtes 2018;
 - 5.2 Demande d'aide financière du Petit Domicile aux fins d'acquérir un défibrillateur,
 - 5.3 Demande d'aide financière pour Le Noël du Bonheur,
 - 5.4 Demande de la maison Havre l'Éclaircie de Saint-Georges de Beauce dans le cadre de leur campagne de sensibilisation contre la violence conjugale,
 - 5.5 Offre d'adhésion en tant que membre partenaire de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs,
 - 5.6 Demande de l'école du Bac pour l'ajout d'un brigadier scolaire sur la rue des Érables,
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Avis de motion et présentation des règlements :
 - 7.1 Numéro 803-18 établissant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2019,
 - 7.2 Numéro 804-18 modifiant le règlement 581-06 relatif à la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux afin de l'autoriser sur un tronçon de la rue des Chênes;
8. Adoption du règlement numéro 802-18 autorisant un emprunt de 882 000 \$ pour la réalisation des plans et devis pour le projet d'alimentation en eau potable;
9. Dépôt d'un projet de développement domiciliaire « Boisé Bélair Ouest »;
10. Autorisation dans le cadre du contrat de déneigement;

11. Approbation de l'entente relative à des travaux d'infrastructure sur la rue Damase-Breton;
12. Retiré;
13. Approbation de l'entente avec la Société VIA inc. pour la réception, le tri et le conditionnement des matières provenant de la collecte sélective;
14. Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration effectués durant l'année 2018 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration;
15. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres;
16. Autorisation de présentation de demandes au Fonds de soutien aux projets structurants;
17. Appuis dans le cadre de demandes présentées au Fonds de soutien aux projets structurants à :
 - 17.1 Club de ski de fond de St-Lambert inc.,
 - 17.2 Maison des jeunes Saint-Lambert de Lauzon,
 - 17.3 Petit Domicile St-Lambert inc.;
18. Points divers;
19. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
20. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Première période de questions

En présence d'une vingtaine de personnes, plusieurs interventions sont survenues.

Une citoyenne souhaite obtenir des informations concernant l'accès à Internet haute vitesse sur la rue Bellevue.

Un citoyen souhaite obtenir des précisions sur la liste des réalisations publiée sur le site Internet municipal.

Point n° 4

Approbation des procès-verbaux des séances du mois de novembre 2018

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

242-18

D'approuver les procès-verbaux des séances du mois de novembre 2018, tel qu'ils ont été rédigés.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Correspondance

5.1

Demande d'aide financière du Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon pour la campagne Panier des fêtes 2018

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

243-18

D'accorder une aide financière de 350 \$ au Service d'entraide de St-Lambert-de-Lauzon dans le cadre de sa collecte de fonds pour les Paniers des fêtes 2018.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.2

Demande d'aide financière du Petit Domicile aux fins d'acquérir un défibrillateur

ATTENDU QUE Le Petit Domicile St-Lambert inc. a sollicité la Municipalité en vue d'acquérir un défibrillateur pour ses installations;

ATTENDU QUE la Municipalité n'entend pas participer à l'acquisition de défibrillateur pour des organismes tiers;

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

244-18

De ne pas donner suite à la demande d'aide financière de l'entreprise Le Petit Domicile St-Lambert inc. pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.3

Demande d'aide financière pour Le Noël du Bonheur

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

245-18

D'accorder une aide financière de 50 \$ dans le cadre de la collecte de fonds de l'organisme Le Noël du Bonheur.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.4

Demande de la maison Havre l'Éclaircie de Saint-Georges de Beauce dans le cadre de leur campagne de sensibilisation contre la violence conjugale

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

246-18

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

De proclamer Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.5

Offre d'adhésion en tant que membre partenaire de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre de l'avant des activités de plein air offertes à sa population;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs collabore à l'organisation d'activités d'initiation à la pêche et à la chasse par ses membres partenaires;

247-18

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité à titre de membre partenaire et le paiement de la cotisation annuelle de 150 \$.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

5.6

Demande de l'école du Bac pour l'ajout d'un brigadier scolaire sur la rue des Érables

ATTENDU QUE l'école du Bac a demandé à la Municipalité d'ajouter un brigadier à l'intersection de la rue des Érables et de la rue Roy;

ATTENDU QUE cette demande a été discutée dans le cadre d'une rencontre relative à une problématique de circulation et de sécurité aux abords de l'École lors des heures de début et de fin des classes;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a également été convenu que des travaux seraient réalisés par la Municipalité et la Commission scolaire des Navigateurs afin d'aménager un débarcadère à même le stationnement de l'École;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement du débarcadère sont essentiellement terminés et que les travaux de finition seront réalisés au printemps prochain;

ATTENDU QU'à l'intersection visée, il y a présence d'arrêts obligatoires dans les trois directions.

248-18

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

De ne pas donner suite à la demande d'ajout d'un brigadier scolaire à l'intersection de la rue des Érables et de la rue Roy.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 6

Autorisation de paiement des comptes

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

249-18

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de novembre 2018 totalisant 361 448,61 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 7

7.1

Avis de motion et présentation du règlement numéro 803-18 établissant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2019

Monsieur Renaud Labonté donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 803-18 établissant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2019 et présentation du projet de règlement.

Un projet de règlement est déposé et présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

7.2

Avis de motion et présentation du règlement numéro 804-18 modifiant le règlement numéro 581-06 relatif à la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux afin de l'autoriser sur un tronçon de la rue des Chênes

Monsieur Germain Couture donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 804-18 modifiant le règlement numéro 581-06 relatif à la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux afin de l'autoriser sur un tronçon de la rue des Chênes.

Un projet de règlement est déposé et présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Point n° 8

Adoption du règlement numéro 802-18 autorisant un emprunt de 882 000 \$ pour la réalisation des plans et devis pour le projet d'alimentation en eau potable

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance;

ATTENDU QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

250-18

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

D'adopter le règlement numéro 802-18 autorisant un emprunt de 882 000 \$ pour la réalisation des plans et devis pour le projet d'alimentation en eau potable.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

RÈGLEMENT NUMÉRO 802-18

AUTORISANT UN EMPRUNT DE 882 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018 et qu'il y a été présenté;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 5 novembre 2018,

À CES CAUSES,

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 AUTORISATION DES DÉPENSES

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses pour un montant de huit cent quatre-vingt-deux-mille dollars (882 000 \$) relativement aux honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, tel que décrit dans l'estimation du coût, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme « ANNEXE A ».

ARTICLE 2 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de huit cent quatre-vingt-deux-mille dollars (882 000 \$) sur une période n'excédant pas vingt (20) ans.

ARTICLE 3 TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4 AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer tout autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AFFICHAGE DE PUBLICATION : 17 janvier 2019

Point n° 9

Dépôt d'un projet de développement domiciliaire « Boisé Bélair Ouest »

ATTENDU QUE madame Danie Gagné a déposé un projet de développement domiciliaire nommé « Boisé Bélair Ouest » le 30 octobre 2018;

ATTENDU QUE le promoteur de ce projet souhaite que la réglementation d'urbanisme soit ajustée dans le secteur visé par ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité est favorable aux orientations préliminaires de ce projet de développement;

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

251-18

D'accuser réception du projet de développement domiciliaire présenté par madame Danie Gagné;

De mandater les services municipaux afin d'effectuer l'analyse du projet et l'identification des impacts et enjeux pour la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 10

Autorisation dans le cadre du contrat de déneigement

ATTENDU QUE Les Entreprises Abel et fils a demandé deux demandes d'autorisation nécessaires afin que les opérations de déneigement puissent être réalisées efficacement.

ATTENDU QU'une autorisation de la Municipalité est nécessaire afin que l'entreprise puisse circuler sur la voie publique avec un véhicule de déneigement en surcharge durant la période de dégel;

ATTENDU QUE l'entreprise sollicite l'autorisation de la Municipalité afin d'utiliser un véhicule escorte conforme aux normes plutôt que d'utiliser un signaleur marcheur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

252-18

D'autoriser la circulation de véhicule de déneigement de Les Entreprises Abel et fils en surcharge durant la période de dégel;

D'autoriser l'utilisation d'un véhicule escorte muni d'un gyrophare, d'une flèche de direction et d'un système d'arrêt d'urgence installé et approuvé par le fournisseur du souffleur.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 11

Approbation de l'entente relative à des travaux d'infrastructure sur la rue Damase-Breton

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 2 864 825 et 2 864 826 souhaite raccorder son immeuble aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux;

ATTENDU QUE les réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux desservent la voie publique face à cette propriété;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente établissant les conditions en vue de la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE

253-18

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

D'approuver tel que présentée l'entente relative à des travaux d'infrastructure sur la rue Damase-Breton;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 12

Retiré

Point n° 13

Approbation de l'entente avec la Société VIA inc. pour la réception, le tri et le conditionnement des matières provenant de la collecte sélective

254-18

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

D'approuver tel que présenté l'entente à intervenir entre la Municipalité et Société V.I.A. inc. ayant pour objet la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2019.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 14

Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration effectués durant l'année 2018 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE

255-18

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

D'approuver les dépenses d'un montant de 50 207 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 15

Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

256-18

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

De présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec de 4 500 \$, dans le cadre du Volet I du programme mentionné au préambule et s'engager à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 16

Autorisation de présentation de demandes au Fonds de soutien aux projets structurants

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser un plan directeur des parcs et espaces verts afin de répondre aux besoins de la population et de planifier ses interventions;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser une Politique de soutien et de reconnaissance des organismes communautaires et de loisirs afin d'agir avec efficacité et équité entre les divers organismes;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder au remplacement des luminaires du parc Alexis-Blanchet par de l'éclairage DEL;

ATTENDU QUE ces projets structurants requièrent des investissements municipaux;

ATTENDU QUE le fonds de développement des projets structurants offre des subventions afin de contribuer à la mise en place de tels projets;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition madame Anick Campeau
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

257-18

D'autoriser la présentation d'une demande dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie (2018-2019) de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

De confirmer l'engagement financier de la Municipalité dans le projet de réalisation d'un plan directeur des parcs et espaces verts;

De confirmer l'engagement financier de la Municipalité dans le projet de réalisation d'une politique de soutien et de reconnaissance des organismes communautaires et de loisirs;

De confirmer l'engagement financier de la Municipalité dans le projet; de remplacement des luminaires au parc Alexis-Blanchet par de l'éclairage DEL;

D'autoriser le coordonnateur aux loisirs et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente à intervenir advenant l'acceptation des projets.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 17

17.1

Appui dans le cadre d'une demande présentée au Fonds de soutien aux projets structurants du Club de ski de fond St-Lambert inc.

ATTENDU QUE le Club de ski de fond St-Lambert inc. souhaite présenter un projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants;

ATTENDU QUE ce projet consiste en l'acquisition de nouveaux équipements pour l'entretien des pistes;

ATTENDU QUE ces nouveaux équipements permettraient d'améliorer la qualité des pistes et l'expérience des utilisateurs;

ATTENDU QUE le Club de ski de fond St-Lambert inc. est un organisme du milieu qui aménage et entretient des sentiers de ski de fond au bénéfice de la population locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

258-18

D'appuyer le projet d'acquisition de nouveaux équipements d'entretien des pistes présenté par le Club de ski de fond St-Lambert inc.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

17.2

Appui dans le cadre d'une demande présentée au Fonds de soutien aux projets structurants de la Maison des jeunes Saint-Lambert de Lauzon

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Saint-Lambert de Lauzon est en phase de démarrage et que les activités ont débuté le 1^{er} décembre dernier;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes vise à créer un lieu propice au rassemblement des jeunes lambertins et à offrir à ceux-ci des activités adaptées à leurs réalités;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet citoyen rassembleur et motivant pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

259-18

D'appuyer la demande d'aide financière de la Maison des jeunes Saint-Lambert de Lauzon dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

17.3

Appui dans le cadre d'une demande présentée au Fonds de soutien aux projets structurants du Petit Domicile St-Lambert inc.

ATTENDU QUE le Petit Domicile St-Lambert inc. souhaite présenter une demande dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants afin de se procurer un défibrillateur pour ses installations;

ATTENDU QUE ce défibrillateur contribuerait à accroître la sécurité des résidents de cette résidence pour aînés;

ATTENDU QU'il contribue au bien-être des personnes aînées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais
Appuyée par madame Geneviève Cliche
Il est résolu

260-18

D'appuyer la demande d'aide financière du Petit Domicile St-Lambert inc. dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 18

Points divers

Présentation des réalisations municipales

Le maire présente les diverses réalisations municipales de la dernière année, lesquelles ont été annoncées dans le cadre du lancement du nouveau site Internet municipal.

Point n° 19

Deuxième période de questions

Un citoyen présente une suggestion relativement à la communication de l'avancement des divers dossiers.

Un citoyen souhaite obtenir un suivi relativement à la problématique des odeurs émanant du lieu d'enfouissement technique.

Un citoyen souhaite obtenir un suivi relativement à l'aménagement de la piste cyclable entre la rue Saint-Aimé et le parc Alexis-Blanchet.

Un citoyen souhaite savoir si le conseil entend réaliser une piste cyclable entre le noyau villageois et la municipalité de Saint-Isidore le long de la rue des Érables.

Point n° 20

Levée de la séance

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par monsieur Dave Bolduc
Il est résolu

261-18

À 20 h 39 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire